

tôt nous le ferons, le mieux ce sera pour notre réputation et pour le bien du pays. L'état actuel du Canada, peu prospère sans doute, mais qu'on exagère aux yeux du public, réclame une solution prompte. Est-il sage ou admissible que les membres des deux Chambres retardent cette solution par une période de discussions prolongées sur des théories ou sur des sujets étrangers à cette question, dont je n'indiquerai pas le détail? Ne serait-il pas préférable et plus efficace de passer immédiatement à l'examen de projets concrets? Il faudra de toute nécessité et jusqu'à un certain point toucher aux théories dont l'étude pourrait prendre des semaines, quand nous aborderons la discussion des projets en question. Les corps législatifs du Canada n'ont-ils pas, alors, le devoir de se mettre tout de suite à l'étude de ces projets? Notez que je ne veux pas donner de leçons; j'expose simplement mon idée sur la méthode que suggère le bon sens.

On a prononcé diverses critiques contre le discours du trône. A mon sens, il donne assez d'indications. Il est rempli des projets et des propositions que le Gouvernement désire vivement présenter aux membres du Parlement pour qu'ils les examinent, les modifient au besoin et les réalisent. Pourquoi ne pas faciliter autant que possible l'examen des propositions, quand elles nous seront présentées sous une forme concrète? En somme, qu'est-ce qu'un gouvernement? C'est un comité de la nation, élu et établi selon nos formes constitutionnelles, auquel nous confions la tâche onéreuse d'examiner l'état du pays, d'arriver à des conclusions bien mûries et de soumettre un programme politique aux deux Chambres afin de traduire ces conclusions dans la pratique. Le Gouvernement l'a fait. Il nous a dit, dans le discours du trône, qu'il a étudié particulièrement certains sujets; qu'il a préparé certains projets bien définis qu'il désire soumettre au Parlement pour que celui-ci les examine, les modifie au besoin et les approuve, afin qu'ils prennent corps. Passons donc le plus tôt possible à l'examen de ces projets. De cette façon, nous remplirons en une large mesure la responsabilité que nous avons assumée à l'égard de la nation, laquelle compte sur ses représentants au Parlement pour une solution prompte et réelle des problèmes qui se posent à elle. Les mesures en question tendraient à diminuer le malaise actuel, à faciliter et accentuer le progrès futur du Canada et à prémunir le pays, autant que possible, contre le retour du marasme. Voilà un programme qui mérite l'attention des deux Chambres. Qu'a-t-on fait? Comment l'a-t-on fait? Qu'est-il nécessaire encore, et quelle forme doit prendre ce qui reste à faire? Qu'a-t-on fait et que propose-t-on pour aider les agriculteurs? Que pense-t-on de la direction

et de la réglementation de la production; de la distribution, c'est-à-dire du transport et de la mise sur le marché? Que fera-t-on, encore, à propos des salaires et des profits, d'où vient le pouvoir d'achat si désiré?

Je m'arrête à ce dernier point. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire qu'il ne faut pas diminuer les salaires, car ils produisent le pouvoir d'achat et parce que les salariés, agissant conjointement avec les capitalistes, rendent possible la production? N'y a-t-il pas une autre méthode en vertu de laquelle on pourrait augmenter le pouvoir d'achat de ces gens, sans relever les coûts de revient? Le monde entier devra, sans beaucoup tarder, examiner tout particulièrement cette question. Je crois qu'il se manifestera bientôt un grand courant en ce sens. Prenons un exemple. Il n'y a guère longtemps, un grand procès a eu lieu aux Etats-Unis. La *Bethlehem Steel Company* se proposait d'absorber une autre grande entreprise. Les directeurs des deux sociétés s'étaient entendus entre eux, mais une minorité d'actionnaires s'opposaient au projet, et le procès s'ensuivit. J'ai suivi ces débats avec attention et j'ai noté les faits suivants: le président de la *Bethlehem Steel Company* touchait, en plus du salaire que lui accordait le conseil d'administration avec l'assentiment des actionnaires, une somme de \$1,262,000 à titre de prime sur les affaires d'une année. Fait plus étonnant encore: quatre dignitaires de la société ont touché avec le président, quatre millions et demi de dollars, avant que les actionnaires n'aient reçu un seul sou. Hier, j'ai lu, dans un journal américain, que le président d'une entreprise de tabac a touché, au cours de la dernière année qu'il a rempli ces fonctions, \$1,220,000, en plus de son traitement, et que les cinq vice-présidents se sont divisés environ un demi-million à titre de primes.

L'honorable M. CASGRAIN: Avec l'assentiment des actionnaires ou non?

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Je vais indiquer mon point de vue, laissant à d'autres le soin de faire les commentaires.

Ces faits, me semblent-il, ne font pas honneur au régime capitaliste actuel. Je ne crois pas qu'à l'avenir notre pays ou aucun autre permettent une répartition aussi inégale des profits. D'une façon ou d'une autre, on trouvera le moyen d'accorder aux ouvriers, en plus de leur salaire, une partie des profits répartis plus équitablement qu'à l'heure actuelle. Car, le capital est tout à fait impuissant à moins que le travail ne se joigne à lui. Ces deux associés indispensables devraient se partager équitablement l'excédent de bénéfices d'une